



La Tour du Pin  
Enseignement agricole public  
commerce • horticulture • animalerie

## MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE PENSION ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique, ou de continuer de régler les frais à réception de la facture trimestrielle.

Mme, Mr .....

Pour l'élève .....

Classe .....

☐ J'opte pour le prélèvement automatique \*\*

**\*\* J'ai rempli correctement et signé la demande d'autorisation de prélèvement automatique à laquelle je joins un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.**

☐ J'opte pour le règlement à réception de la facture trimestrielle sans prélèvement automatique.

Fait le .....

A.....

Signature



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée professionnel Horticole et Animalier  
164 Allée Louis Clerget – 38110 LA TOUR DU PIN  
Siret : 193 818 192 00042 - Tél : 04 74 83 20 70  
Courriel : lpa.la-tour-du-pin@educagri.fr -- Site internet : www.lyceehorticole.fr

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes